

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
	Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
	Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 151217-25-DEV-

EXTENSION DU RAM : DEMANDE DE SUBVENTION

M. SOUMET indique Lors de la séance du 19 juin 2014, le Conseil Communautaire décidait d'engager les travaux d'extension du Relais d'Assistantes Maternelles et validait le plan de financement, basé sur des estimations.

A ce jour, les entreprises ont été choisies pour la réalisation des travaux qui devraient débuter en janvier 2016.

Le montant de l'opération se décompose comme suit :

Etudes et frais connexes :	46 000.00 € HT
Travaux :	224 497.95 € HT
Divers/imprévus :	6 002.05 € HT
Montant total HT :	276 500.00 € HT

REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Le plan de financement s'établit ainsi :

Département :	54 000.00 € (20 % plafonné à 270 000 € HT)
Caisse d'Allocations Familiales :	90 000.00 €
Etat (DETR)	Dossier non retenu en 2015, représenté en 2016

Où cet exposé,

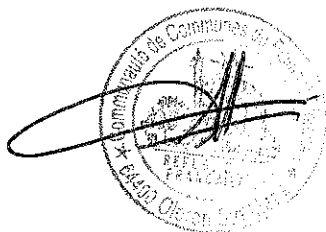
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du restant de l'opération et de son plan de financement
- **SOLLICITE** les subventions la plus élevée du conseil départemental 64 dans le cadre du contrat de Territoire
- **ADOpte** le présent rapport

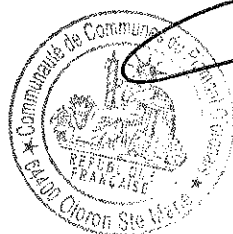
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 17 Décembre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 23.12.2015



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE